



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 17 février 2017

Présents:

Mr MEURENS, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mr YLIEFF, Dison - Mr JEHOLET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr SENDEN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mr WIMMER, Plombières - Mme DANIEL, Soumagne - Mr HOUSSA, Spa - Mr ANCION, Sprimont - Mr BOURY, Theux - Mr D'OULTREMONT, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusés : Madame DEJARDIN et Messieurs DEWEZ et GODIN

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du PV du Conseil du 16 décembre 2016

Le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil du 16 décembre 2016.

2. Convention partenariat Zone 5 – Ambulance

La convention concerne l'organisation de la location d'une ambulance de la Zone de Secours 5 W.A.L. par la Zone de Secours 4 V.H.P. dans le cadre du paragraphe 2 de l'article 6 de l'Arrêté royal du 15 mai 2007 déterminant les missions et les principes de l'aide adéquate la plus rapide. Il s'agit d'une utilisation limitée car la zone peut également disposer d'ambulances d'autres zones à titre gratuit.

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention telle que proposée par la ZONE 5 WAL.

3. Recrutement d'un commandant de zone - Désignation du bureau de sélection externe

Dans le cadre du recrutement d'un commandant de zone, le conseil doit désigner un bureau de sélection externe qui réalisera les tests d'aptitude au management.

La dépense peut être réalisée sur l'article budgétaire 351/123-18 « frais d'organisation d'exams » de l'exercice 2017, présentant un solde positif suffisant.

Après analyse des offres, le conseil attribue, à l'unanimité, le marché à la société Asses-Group qui a remis l'offre valable la moins-disante.

4. Ambulanciers non pompiers - Allocation pour prestations irrégulières

Le recrutement d'ambulanciers non pompiers volontaires étant clôturé, il convient de fixer les dispositions complémentaires au statut pécuniaire du personnel concerné, conformément à l'AR du 23/08/2014, et plus particulièrement en son TITRE 2 relatif à l'allocation pour prestations irrégulières du personnel volontaire.

Ce point a fait l'objet d'un protocole d'accord syndical lors du CCB du 15 février.

Le conseil décide de :

- Majorer le taux horaire de l'indemnité de prestations de 25%, 50% et 100% respectivement pour les interventions prestées la nuit, le samedi et le dimanche (ou jour férié).
- Majorer le taux horaire de l'indemnité de prestations de 1% pour les prestations durant les services de garde en caserne effectuées la nuit, le samedi et le dimanche (ou jour férié).

Monsieur YLIEEF entre en séance

5. Achat d'une auto-échelle – Fixation des conditions de marché et approbation du cahier des charges

Le conseil approuve le cahier spécial des charges pour l'acquisition d'une autoéchelle 30m à pan cassé télescopique, d'occasion récente et fixe les conditions de marché par appel d'offre européen.

Les membres du conseil de zone chargé la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

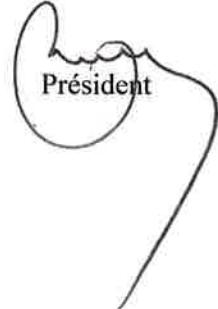
PAR LE CONSEIL :

C. LIEGEOIS,



Secrétaire

P. BOURY



Président